

Vous travaillez dans le Non-Marchand? Alors votre salaire va augmenter.

Quel sera votre nouveau salaire?

Votre salaire de juin ou juillet **(1)** va augmenter d'**au moins 2%** par rapport au salaire de mai ou juin **(1)**. Tous les salaires, les salaires sectoriels minimaux et les salaires effectifs seront indexés de 2%.

CP		Description CP	Date
304		Commission Paritaire du Spectacle	01/07/2016
330	330.01	Etablissements et services de santé	
	330.01.1	Hôpitaux + MSP	01/06/2016
	330.01.2	MR-MRS	01/06/2016
	330.01.3	Soins à Domicile	01/06/2016
	330.01.4	Centres de Revalidation	01/06/2016
	330.01.5	Secteurs Résiduaireux Fédéraux - Habitations protégées	01/07/2016
	330.01.5	Secteurs Résiduaireux Fédéraux - Maisons Médicales	01/06/2016
	330.01.5	Secteurs Résiduaireux Fédéraux - Services Sang de la Croix Rouge	01/06/2016
	330.02	Etablissements bicommunautaires	01/06/2016
	330.03	Entreprises de technique dentaire	01/07/2016
	330.04	Etablissements Résiduaireux (Pas de CCT spécifique)	01/06/2016
332		Aide sociale & soins de santé francophones & germanophones	
	332.01	Milieux d'accueil d'enfants	01/06/2016
	332.02	Autres secteurs francophone et germanophone	01/06/2016
318.01		Aides familiales et Aides Seniors	01/07/2016
319		Ets et services d'éducation et d'hébergement Bicommunautaire	01/07/2016
319.02		Etablissements et services d'éducation et d'hébergement	01/07/2016
327		Entreprises de travail adapté et ateliers sociaux	01/06/2016
329		Secteur socioculturel	01/07/2016

(1)Cela dépend du secteur dans lequel vous travaillez (voir tableau).

Votre Liberté
Votre Voix

